

Assistance en ergonomie

La mission d'assistance en ergonomie consiste à orienter la conception des situations de travail ou d'usage pour les adapter aux fonctionnements humains. Elle mobilise les dimensions individuelles et collectives, tout en prenant en compte les différentes contraintes et ressources présentes spécifiquement au sein de ces situations.

Elle s'applique à des projets de conception, de transformation ou d'amélioration de l'existant. Elle vise à concrétiser le projet dans un résultat optimal alliant santé et performance (au sens de la norme AFNOR NF/EN/ISO 26800 : 2011).

Elle contribue à :

- Fiabiliser les investissements en concevant des moyens, des outils, des espaces, adaptés aux utilisateurs et en combinant les qualités suivantes :
 - facilité d'usage ou « utilisabilité » (au sens de la norme NF EN ISO 9241-11 : 2018). L'appropriation des moyens devient plus facile, plus intuitive, l'apprentissage plus rapide, la réalisation des tâches plus efficace et la sensation de confort est accrue,
 - pertinence ou « utilité » : les moyens satisfont pleinement les besoins utilisateurs identifiés par l'analyse ergonomique. Leur utilisation devient évidente.
 - Fiabiliser les délais d'un projet par une prise en compte des besoins pertinents sous l'angle des impacts humains :
 - réduction du risque de modifications lors des phases ultérieures,
 - mise en service opérationnelle rapide et efficace.
 - Améliorer la sûreté des installations :
 - en garantissant la prise en compte des usages dans les modes de fonctionnement nominal, transitoire et dégradé,
 - en participant à la conception du système d'information de sorte que les utilisateurs disposent de la « bonne information au bon moment » et dans la forme la plus intelligible et adéquate.
 - Réduire les coûts d'exploitation en concevant une installation facile à conduire, facile à maintenir et permettant de préserver les ressources mobilisées.
- Faciliter la prise en compte des questions relatives aux risques professionnels.
 - Enrichir les scénarii de phasage de chantier pour favoriser la continuité de fonctionnement.
 - Préserver la santé et la sécurité des utilisateurs, des salariés, améliorer les conditions de travail et favoriser le bien-être au travail.

Cette prestation repose à minima sur trois piliers :

1. Réaliser une analyse ergonomique de l'activité qui consiste à :
 - Mobiliser les connaissances scientifiques liées aux fonctionnements humains afin de prendre en compte les capacités et les limites cognitives, sensorielles, physiologiques, biomécaniques... des opérateurs ou des utilisateurs.
 - Produire des connaissances factuelles sur le travail ou les usages, à partir de l'observation des situations réelles du terrain et des entretiens individuels ou collectifs,
 - Appréhender et révéler les besoins liés à la variabilité et à la diversité des contextes spécifiques des situations de travail ou d'usages,
 - Mettre en lien les logiques techniques, organisationnelles, économiques et sociales avec les situations de travail ou d'usage.
2. Recourir à une démarche de co-construction qui engage l'ensemble des parties prenantes (concepteurs, décideurs, utilisateurs...) autour des questions de l'adaptation du projet à l'humain, et qui permette de :
 - Garantir la prise en compte « des besoins et des contraintes réels » de chacune des parties,
 - Sélectionner, modéliser et simuler les scénarii de travail ou d'usage, basés sur l'analyse ergonomique des situations réelles pour enrichir les prises de décisions,
 - Pronostiquer l'impact des hypothèses de transformations techniques et organisationnelles, en termes de santé et de performance,
 - Valider les pistes de solutions au plus proche de la réalité du terrain par des

- simulations (plans, réalité virtuelle, prototype...),
- Garantir la synchronisation de l'expression des besoins utilisateurs avec les prises de décisions des différentes phases du projet.
 - Garantir la prise en compte des logiques utilisateurs aux différentes phases d'études, dans une perspective inclusive de la diversité des caractéristiques de la population cible,
3. Contribuer à l'ensemble du projet, depuis les études de faisabilités jusqu'à la mise en œuvre, de manière à :
- Décliner les principes directeurs du projet ou de la transformation en repères de conceptions opérationnels cohérents avec la réalité des usages,
 - Enrichir la rédaction du chapitre fonctionnel des cahiers des charges ou des programmes sur la base des scénarii d'usages identifiés par l'analyse ergonomique,
 - Travailler avec les concepteurs pour adapter la définition des situations futures en termes de santé et de performance au travers de la conception des outils, des systèmes d'informations, de la définition des organisations, des caractéristiques de l'environnement physique...
 - Évaluer, après la mise en service des nouveaux espaces, des nouveaux outils et des nouvelles organisations, les effets des transformations du point de vue des conditions de travail et des usages.

Critères complémentaires spécifiques :

Critères complémentaires « moyens humains » :

Fournir le CV détaillé a minima d'un ergonome par tranche de 5 ergonomes avec un maximum de 5, présentant leurs fonctions au sein de la structure

Ils doivent être :

- détenteurs du titre Ergonome Européen® en exercice
- ou à défaut attester d'un niveau de formation initiale correspondant aux critères (REQUIREMENTS FOR REGISTRATION OF EUROPEAN ERGONOMISTS (Eur.Ergs.)).

Critères complémentaires « moyens méthodologiques » :

Fournir une note méthodologique générique d'intervention ergonomique. Elle devra présenter :

- l'analyse de l'activité réelle depuis la construction du diagnostic jusqu'aux phases de conception, de simulations et d'évaluation des transformations réalisées sur la base de (selon le modèle des déterminants et des effets de Leplat et Cuny, 1974)
- la co-construction des solutions techniques, spatiales et organisationnelles

Critères complémentaires « références » :

Fournir 3 références.

Présenter pour l'une des références un exemple de rapports ou livrables matérialisant la mise en œuvre de la prestation objet de la qualification.